



**COMMUNE MIXTE PLATEAU DE DIESSE**

---

# **Rapport préliminaire au budget 2023, Version avril 2023 avec quotité d'impôts inchangée à 1.85**

Établi selon le MCH2

(en application de l'article 29 de l'ordonnance de Direction sur la gestion financière des communes [ODGFCo; RSB 170.511])

Mars 2023

**Administration des finances**  
**Christine Bueche**  
**La Chaîne 2, 2515 Prêles**



## Table des matières

<b>1</b>	<b>Synthèse</b> .....	<b>4</b>
<b>2</b>	<b>Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)</b> .....	<b>7</b>
2.1	Généralités .....	7
2.2	Amortissements .....	7
2.2.1	Patrimoine administratif existant (art. T2-4, al. 1 OCo) .....	7
2.2.2	Patrimoine administratif: cas particuliers (art. T2-4, al. 2 OCo) .....	7
2.2.3	Nouveau patrimoine administratif .....	7
2.2.4	Amortissements supplémentaires (art. 84 OCo) .....	7
2.3	Compte des investissements / limite d'inscription à l'actif .....	7
<b>3</b>	<b>Résultat</b> .....	<b>8</b>
3.1	Vue d'ensemble .....	8
3.2	Résultat du compte global .....	8
3.2.1	Compte de résultats.....	8
3.2.2	Compte des investissements.....	9
3.2.3	Résultat du financement .....	9
3.3	Résultat du compte général.....	10
	Général .....	10
	<u>Charges de personnel</u> : .....	10
	<u>Evolution des charges de biens, services et marchandises</u> .....	10
	<u>Evolution des revenus des impôts</u> .....	10
	Dissolution de la réserve de réévaluation et constitution d'une réserve de fluctuation.....	11
	Détail.....	11
3.4	Résultat du financement spécial « Alimentation en eau » .....	13
3.5	Résultat du financement spécial « Traitement eaux usées ».....	14
3.6	Résultat du financement spécial « Gestion des déchets » .....	15
3.7	Résultat du financement spécial « Electricité » .....	15
3.8	Résultat du financement spécial « Service de défense » .....	16
<b>4</b>	<b>Compte de résultats</b> .....	<b>17</b>
4.1	Aperçu du compte de résultats selon les groupes de matières (degré de détail: 2 chiffres au moins) 17	
4.2	Aperçu du compte de résultats selon les fonctions (degré de détail: 1 chiffre).....	18
<b>5</b>	<b>Compte des investissements</b> .....	<b>19</b>
5.1	Aperçu du compte des investissements selon les fonctions .....	19
<b>6</b>	<b>Indicateurs financiers (résultat total)</b> .....	<b>20</b>
<b>7</b>	<b>Proposition du conseil communal</b> .....	<b>21</b>
<b>8</b>	<b>Approbation du budget</b> .....	<b>23</b>

## Rapport préliminaire au budget 2023

### 1 Synthèse

Se fondant sur le règlement d'organisation de la commune mixte de Plateau de Diesse et approuvé par l'OACOT, le budget de fonctionnement relève de la compétence de l'Assemblée communale.

D'une part, l'année 2022 fût marquée par la guerre en Ukraine, les crises du climat et des énergies, ces événements ont poussé les taux d'intérêts et les prix de l'énergie fortement à la hausse. Ces éléments influenceront le présent Budget. D'autre part, en août 2023 nous prévoyons la mise en fonction de notre nouveau bâtiment scolaire à Prêles. Ce projet initié en 2017 avec un concours d'architecture suivi un Crédit d'étude et par l'acceptation via les urnes en février 2020 d'un crédit de construction de CHF 13'920'000.00, sera en principe bouclé d'un point de vue comptable en 2023. Conformément aux prescriptions MCH2, nous procéderons à une première tranche d'amortissement sur 25 ans, soit de CHF 568'000.- (4% de la valeur totale investi de 14.2 millions).

Si les coûts de la construction ont pu échapper à la valse des augmentations et ruptures de stock des matières premières, le bois étant négocié et vendu par notre propre service forestier, les charges induites de la mise en fonction du projet n'échappent pas aux effets de la crise. En effet, nous devons contracter des emprunts pour la totalité des coûts du projet, soit 15 millions de francs. Fin 2022 les emprunts s'élèveront à 12 millions dont 3 millions concernent des emprunts déjà contractés avant et indépendamment du projet de l'école. Vraisemblablement, en 2023 les emprunts totaliseront 18 millions. Idéalement, nous ne devrions pas dépasser le seuil des 18 millions d'emprunts. Durant quelques années nous devrions freiner les investissements non urgents afin de pouvoir entamer progressivement le désendettement. Toutefois, dans l'intervalle nous devons composer la prochaine décennie avec une charge considérable d'intérêts. Les emprunts existants étant fixés à court et moyen terme, les intérêts annuels à payer en 2023 s'élèveront au minimum à CHF 195'000, au maximum à CHF 236'000.-, avec des taux respectifs de 2 ou 3% pour les nouveaux emprunts. Dès 2028, échéance d'un emprunt de CHF 7'000'000.- à 1.36% le scénario changera encore en fonction d'un marché devenu relativement imprévisible.

Force a été de constater que le plan de financement préparé en amont du projet et du message destiné aux citoyens concernant la construction du nouveau bâtiment scolaire à Prêles n'a pas bénéficié de suffisamment de prudence fin 2019. D'une part aucune institution financière n'a été contactée avant la présentation du crédit (projection du taux d'intérêt de 1%), d'autre part, la réduction des charges liées au crédit par des locations supplémentaires CHF 190'000.- s'est avéré surestimé. Avant même la fin des travaux, les projections des charges liées à ce bâtiment dépassent largement les calculs préliminaires.

Afin d'assumer tant bien que mal les charges importantes liées à la mise en fonction du nouveau bâtiment scolaire, l'Exécutif a souhaité agir sur plusieurs axes :

- Une adaptation des tarifs de location des infrastructures scolaires modernes, neuves et spacieuses via un nouveau Règlement des infrastructures scolaires
- L'étude d'éventuelles réalisations (ventes) des éléments du patrimoine financier
- Réalisation d'économies dans les rubriques du compte de résultat qui disposent d'une certaine marge de manœuvre
- Report des investissements non urgents

Nos réserves étant de CHF 8'129'739.- au 31.12.2021 (CHF 6'614'596.- de fortune nette et CHF 1'515'142.- de réserve pour amortissements supplémentaires) permettent d'amortir les excédents de charges durant quelques années. De nombreux projets de construction de logements familiaux sur notre territoire permettent d'espérer un accroissement démographique entraînant une belle augmentation des rentrées fiscales.

En outre, le Canton de Berne recommande d'appliquer un taux de progression de 3.1% aux recettes fiscales pour l'année 2023 par rapport à celui de 2022. Le présent budget prévoit une progression raisonnable de 2.6%.

Les différents services autofinancés, à l'exception des déchets se soldent par des excédents de charges pour un total de CHF 166'613.87. Le service des eaux et des eaux usées sont frappés par

une forte augmentation des coûts de l'électricité. Le service électrique de Lamboing (SEL) affiche, pour la première fois depuis son exploitation un excédent de charges, certes peu élevé, de CHF 9'212.-. L'augmentation massive des tarifs pour l'achat d'énergie, ainsi que les tarifs de transport réseau facturés par BKW et l'achat nécessaire de compteurs intelligents en sont les principales causes.

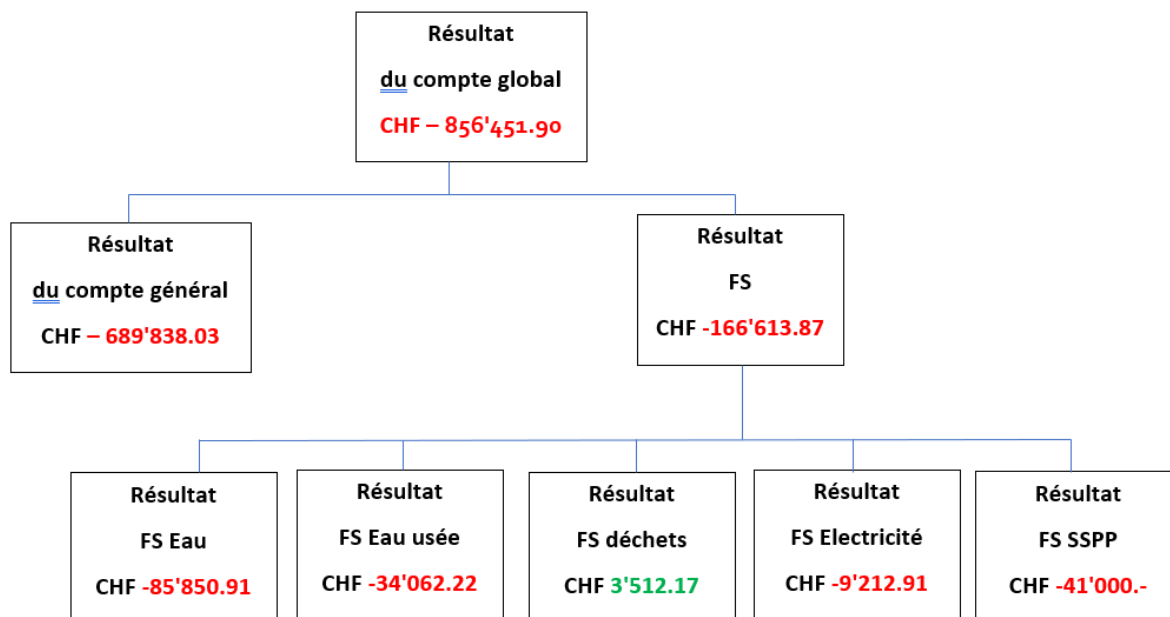
Afin de maintenir l'attractivité de notre commune et de repousser le plus longtemps possible une augmentation drastique de la quotité d'impôts, l'exécutif dans sa séance du 7 novembre 2022 a décidé de proposer à son législatif, une augmentation d'un dixième de la quotité, soit de 1.85 à 1.95 pour le Budget 2023. Cette augmentation correspondait à environ CHF 251'000.- de rentrées fiscales supplémentaires et avait été intégrée sous les trois rubriques y relatives : l'impôt sur les revenus et fortune des personnes physiques et le bénéfice des personnes morales.

Toutefois, le législatif dans son Assemblée du 15 décembre 2022 a rejeté le Budget 2023 avec une quotité augmenté à 1.95. Conformément à l'art. 70 de l'Ordonnance du 16 décembre 1998 sur les communes (OCo; RSB 170.111) le Conseil communal a édicté et respecté des directives pour le fonctionnement avec un Budget d'urgence en attendant la présentation au législatif d'un nouveau Budget . Ce dernier avec une quotité d'impôt inchangé à 1.85 et un certain nombre d'économies a été approuvé le 27 avril 2023.

Synthèse des corrections effectuées par rapport à la version présentée en décembre 2022 :

Corrections compte des investissements V2023, Qté 1.85	Dépenses	Recettes
0292 Central solaire Halle Polyvanete Prêles --> reporté à 2024	-500'000.00	
6150 Achat tracteur, rétro et rénovation abribus Battoir --> supprimés	-185'000.00	
7101 Les Moulins L, renouvellement conduite EP (avec Ruisseau) --> reporté à 2025	-100'000.00	
7101 PGA (Plan Général Alimentation en eau (sous SED) --> reporté à 2024	-50'000.00	
7101 D, La Groisière, extension séparatif EU (ecoquartier) --> reporté à 2024	-40'000.00	
7101 P, chemin Favre-Cerisiers, renouvellement conduite --> reporté à 2024	-120'000.00	
Réduction de l'excédent des dépenses	-995'000.00	0.00

Corrections compte général V2023, Qté 1.85	Charges	Revenus
xxxx Rubriques diverses (corrections < 10'000)	-49'800.00	
0290 Réorganisation conciergerie (retraite)	-17'000.00	
2170 Réorganisation conciergerie	-35'000.00	
6150 Diminution personnel voirie (--> réorg. concierge)	-40'000.00	
6150 Autres economies voirie (entret. hivernal, balayeuse, aucun invest. véhicules)	-40'000.00	
82 Résultat forêts --> compte communal (pas d'attribution au FS)		43'220.00
8710 Concession BKW, Diesse et Prêles		64'000.00
91 Impôts (réduction qté + augmentation 22)		-154'000.00
9630 Entretien Restaurant Cheval Blanc	-35'000.00	
9630 Entretien Plat'ô	-15'000.00	
	-231'800.00	-46'780.00
Réduction de l'excédent charges	-185'020.00	



Dès 2026, l'excédent de charges sera d'avantage diminué par l'amortissement total de notre ancien Patrimoine Administratif (PA), amorti sur 10 ans, cette charge annuelle est de CHF 303'495.-.

Conformément aux prescriptions MCH2, une réserve de fluctuation a été constituée en 2021 pour la réévaluation périodique du patrimoine financier avec la réserve de réévaluation de 2016. Cette réserve correspond à 10% des immobilisations financières et 5% des immobilisations corporelles. Le solde restant est dissout sur cinq ans, soit de 2021 à 2025, ce gain annuel représente environ CHF 100'000.- en 2023.

La planification financière 2023-2027 prévoit des investissements bruts pour CHF 13'887'800.- dont CHF 5'731'800.- en 2023 (y compris le solde de CHF 4'200'000.-) pour la construction de la nouvelle école).

Au bilan, les capitaux propres, dont le montant arrêté au 31.12.2021 était de CHF 15'791'828, seront en diminution suite aux prévisions d'excédents de charges calculés et à prélever sur la fortune nette pour ces prochaines années.

## 2 Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)

### 2.1 Généralités

Le budget 20xx a été établi en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), conformément à l'article 70 de la loi sur les communes (LCo; RSB 170.11).

### 2.2 Amortissements

#### 2.2.1 Patrimoine administratif existant (art. T2-4, al. 1 OCo)

Le patrimoine administratif existant au 1<sup>er</sup> janvier 2016 a été repris à sa valeur comptable dans le MCH2:

Le patrimoine administratif existant de CHF 3'034'957.20  
est amorti dans un délai de **10 ans**  
Il est donc amorti de manière linéaire à partir de l'exercice 2016 et  
jusqu'à la fin de l'exercice 2025.

Le **taux d'amortissement annuel** qui en résulte est de **10.00%**  
soit CHF 303'495.70

#### 2.2.2 Patrimoine administratif: cas particuliers (art. T2-4, al. 2 OCo)

- Patrimoine administratif dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement:  
amortissement linéaire à raison des attributions au financement spécial «maintien de la valeur» de l'année précédant l'introduction du MCH2

*Le cas échéant seulement:*

- Patrimoine administratif faisant l'objet d'une dérogation au taux d'amortissement:  
les décisions accordant des dérogations au taux d'amortissement selon l'ancien droit qui ne sont pas encore caduques au moment de l'introduction du MCH2 restent valables.

#### 2.2.3 Nouveau patrimoine administratif

S'agissant des éléments intégrés dans le patrimoine administratif après l'introduction du MCH2, les amortissements planifiés sont calculés selon les catégories d'immobilisations et les durées d'utilisation (annexe 2 OCo). Le patrimoine administratif est amorti de manière linéaire, en fonction de la durée d'utilisation.

#### 2.2.4 Amortissements supplémentaires (art. 84 OCo)

Des amortissements supplémentaires ne concernent que le **compte général** et sont comptabilisés lorsque, pour l'exercice considéré,

- a) le compte de résultats enregistre un excédent de revenus, et que
- b) les amortissements ordinaires sont inférieurs aux investissements nets.

*Les conditions ci-dessus n'étant pas remplies, aucun amortissement supplémentaire n'est prévu pour l'exercice 2023.*

### 2.3 Compte des investissements / limite d'inscription à l'actif

Le conseil communal inscrit les dépenses d'investissement au compte de résultats jusqu'à concurrence de 10'000 francs (*au plus jusqu'aux limites d'inscription à l'actif au sens de l'art. 79a OCo*). Il suit à cet égard une pratique constante.

### 3 Résultat

#### 3.1 Vue d'ensemble

Vue d'ensemble		Budget 2023 Qté 1.85	Budget 2022 Qté 1.85	Comptes annuels 2021
Résultat annuel CR, compte global (GM90)	90	-856'451.90	-318'361.47	291'728.26
Résultat annuel CR, compte général (GM900)	900	-689'838.03	-338'495.58	0.00
Résultat annuel, financements spéciaux selon législation (GM901)	901	-166'613.87	20'134.41	291'728.26
Revenu de l'impôt des personnes physiques (GM400)	400	4'772'000.00	4'467'000.00	4'453'883.70
Revenu de l'impôt des personnes morales (GM401)	401	83'000.00	41'000.00	157'378.25
Taxe immobilière (GM4021)	4021	485'000.00	445'000.00	450'419.65
Investissements nets (GM 5./6)	5 ./ 6	5'721'800.00	7'942'500.00	3'885'556.79

#### 3.2 Résultat du compte global

##### 3.2.1 Compte de résultats

Charges d'exploitation (GM 30,31,33,35,36,37)	CHF	12'245'609.60
Revenus d'exploitation (GM 40,41,42,43,45,46,47)	CHF	10'825'091.70
Résultat de l'activité d'exploitation	CHF	-1'420'517.90
Charges financières (GM34)	CHF	424'290.00
Revenus financiers (GM44)	CHF	837'956.00
Résultat provenant de financements	CHF	413'666.00
Résultat opérationnel	CHF	-1'006'851.90
Charges extraordinaires (GM38)	CHF	0.00
Revenus extraordinaires (GM48)	CHF	150'400.00
Résultat extraordinaire	CHF	150'400.00
<b>Résultat total, compte de résultats</b>	<b>CHF</b>	<b>-856'451.90</b>



## 3.2.2 Compte des investissements

Recettes d'investissement		CHF	-
Dépenses d'investissement		CHF	5'731'800.00

<b>Investissements nets</b>		<b>CHF</b>	<b>5'731'800.00</b>
-----------------------------	--	------------	---------------------

## 3.2.3 Résultat du financement

**Autofinancement**

Résultat du compte global	90		CHF	-856'451.90
Amortissement du patrimoine administratif	33	+	CHF	1'222'796.90
Attributions aux fonds et financements spéciaux	35	+	CHF	315'000.00
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	45	-	CHF	-196'650.00
Rectifications, prêts du patrimoine administratif	364	+	CHF	-
Rectifications, participations du patrimoine administratif	365	+	CHF	-
Amortissements, subventions d'investissement	366	+	CHF	11'148.00
Attributions aux capitaux propres	389	+	CHF	-
Revalorisation du patrimoine financier	4490	-	CHF	-
Prélèvements sur les capitaux propres	489	-	CHF	-150'400.00
Autofinancement			CHF	345'443.00

*Investissements nets:*

Résultat du compte des investissements	5./6		CHF	5'731'800.00
--	------	--	-----	--------------

<b>Résultat du financement</b>		<b>CHF</b>	<b>5'386'357.00</b>
--------------------------------	--	------------	---------------------

### 3.3 Résultat du compte général

#### Compte général

Charges d'exploitation (GM 30,31,33,35,36,37)	CHF	9'676'505.73
Revenus d'exploitation (GM 40,41,42,43,45,46,47)	CHF	8'431'051.70
Résultat de l'activité d'exploitation	CHF	-1'245'454.03
Charges financières (GM34)	CHF	424'290.00
Revenus financiers (GM44)	CHF	829'506.00
Résultat provenant de financements	CHF	405'216.00
Résultat opérationnel	CHF	-840'238.03
Charges extraordinaires (GM38)	CHF	0.00
Revenus extraordinaires (GM48)	CHF	150'400.00
Résultat extraordinaire	CHF	150'400.00
<b>Résultat total, compte de résultats</b>	<b>CHF</b>	<b>-689'838.03</b>

#### Commentaires :

##### Général

##### Charges de personnel :

- le budget 2022 prévoit une adaptation des salaires à la grille cantonale, actuellement la grille communale (conforme à la grille cantonale 2014) est fixée dans le règlement y relatif est appliqué.
- une indexation de 1.5% a été intégrée afin de compenser l'inflation importante de 2022
- les augmentations d'environ 50% pour le surplus de travail engendré par les mesures sanitaires des deux derniers budgets ont été supprimées sur les postes de concierges (contrats horaires)

##### Evolution des charges de biens, services et marchandises

- Suite à la mise en fonction prévue en 2023, une adaptation à la hausse des tarifs de location des infrastructures scolaires modernes, neuves et spacieuse a été instaurée par le biais d'un nouveau Règlement des infrastructures scolaires. Au moment de l'établissement du présent rapport, le règlement doit encore être accepté par le Législatif lors de l'Assemblée du 24.11.2022. Cependant les nouveaux tarifs ont été intégrés dans le présent Budget.
- Les charges de nos salles communales sont stables, les revenus ne les couvrent en aucun cas. Il y a toujours lieu de mener une réflexion approfondie sur l'exploitation future de ses salles et des locaux qui se libéreront après l'entrée en fonction du nouveau bâtiment scolaire en 2023.

##### Evolution des revenus des impôts

Comme mentionné sous le point 1 Synthèse du présent rapport, une augmentation d'un dixième de la quotité, soit de 1.85 à 1.95 a été intégrée sous la fonction 9 du Budget 2023. Cette augmentation correspond actuellement à environ CHF 251'000.- de rentrées fiscales supplémentaires et a été intégrée sous les trois rubriques y relatives : soit CHF 220'000.- pour l'impôt sur les revenus et CHF 27'000.- pour la fortune des personnes physiques et CHF 4'000.- pour l'impôt sur le bénéfice des personnes morales.

Dissolution de la réserve de réévaluation et constitution d'une réserve de fluctuation.

Un revenu annuel prévisible d'environ CHF 100'000 de 2021 à 2025 est prévu.

## Détail

Voici les variations importantes par rapport au budget 2022 et les comptes 2021, dans l'ordre des fonctions de 0 à 9:

### 0 Administration générale :

Le nouveau règlement des locations des infrastructures scolaires et la mise en fonction du nouveau bâtiment scolaire influencent les rubriques des imputations internes des loyers et charges de conciergerie.

### 2 Formation

*Sous la rubrique de la formation, les variations étant cycliques en fonction du nombre d'élèves, nous observons cette année une légère baisse dans les charges de l'école enfantine et une hausse importante dans le degré primaire. Les charges liées à la scolarisation externe pour l'année 11 H en section bilingue au Gymnase sont difficilement prévisibles. Les charges de l'EMJB sont légèrement à la hausse, le prix d'unité passe de CHF 4'985.- au Budget 2022 à CHF 5'102 pour 2023. L'acceptation du budget de la Communauté scolaire étant encore en suspens au moment de la préparation du présent budget, l'administratrice a intégré la dernière version en sa possession, soit celle qui démontre des charges totales de CHF 1'231'118.90 en tenant compte des tarifs du nouveau Règlement des locations scolaires 2023 que nous traiterons en Assemblée le 24 novembre. Sous 2170.3300.40 le montant de la première tranche l'amortissement pour le nouveau bâtiment scolaire correspond à 4% de 14'200'000.-, soit CHF 568'000. Même que nous mettons le bâtiment en fonction qu'au mois d'août, les prescriptions MCH2 ne nous permettent pas d'amortir au prorata en 2023. Les rubriques des loyers sont revues à la hausse grâce au nouveau règlement y relatif présenté en Assemblée le 24 novembre 2022. De toute évidence l'augmentation des loyers se répercute également sur notre quota des charges de la CSP puisque nous participons au prorata du nombre d'élèves (environ 72% en 2023) à ces charges. La quotepart passe ainsi de CHF 472'000.- du Budget 2022 à CHF 720'000.- en 2023.-, les loyers encaissés grosso modo de CHF 128'000.- en 2022 à CHF 410'000.- en 2023 et à CHF 580'000.- dès 2024. Dans les rubriques dédiés à l'EJC, une augmentation totale de CHF 21'420.- (env. 15%) est à observer, elle s'opère principalement sur les postes des loyers et des traitements. Sous la rubrique 2130.3614.00 « mesures pédagogiques », nous retrouvons les arriérés 2014-2019 dues à la Ville de Bienne pour un montant de CHF 40'000.-, en 2024 nous paierons la dernière part de CHF 40'000.-. Les charges 2024 pour les leçons de logopédie sont comptabilisés dans le budget de la CSP.*

### 3 Culture, sports et loisirs, Eglises :

*Aucun grand changement n'est à observer si ce n'est une nouvelle rubrique pour le projet interdistrict « Midnight sport » avec participation de CHF 8'170.- pour notre Commune. Le montant traditionnel prévu pour la Fête Villageoise de CHF 13'000.- a été abaissé à CHF 7'000.-, toutefois un solde de CHF 7'200.- restant de la FV2015 à Prêles réside au bilan et sera attribué sous forme de bonus Post-Covid à la Fête 2023.*

*Suite à la réorganisation dans le financement des groupes d'animation, à savoir que les trois groupes seront traités sur pied d'égalité et disposeront chacun d'un montant annuel forfaitaire de CHF 5'000.- qui devra couvrir les jetons et les frais des animations organisés. La subvention de CHF 1'000 pour la patinoire de Lignièrès a été supprimée et la subvention pour les animations des aînés réduite à CHF 30'000.-. Le montant des décorations a également été réduite de CHF 5'000.- à CHF 4'000.-.*

### 4 Santé :

*Sous « 4320.3132.01 COVID-19 » : le montant pour la lutte contre la pandémie a été revu au minimum de CHF 500.-.*

### 5 Sécurité sociale

*Une légère baisse globale des demandes sur Kibon a été constatée dans les prévisions Kibon. Ainsi la charge des subventions communale de 20%, descend d'environ CHF 5'000.-. La*

proportion des demandes de places occupées à la Luciole augmente et celle des crèches externes descend. L'excédent de charges de la crèche communale passe de CHF 60'420.- au budget 2022 à CHF 85'120.- en 2023. Une augmentation d'environ CHF 23'000.- s'opère dans les traitements pour être conforme aux nouvelles normes OPIS. Le salaire de la concierge a été réduit à CHF 12'000.-. L'excédent de charges à répartir entre les communes membres du SSRN passe de CHF 78'000.- au Budget 2022 à CHF 51'400 au Budget 2023, soit un gain de CHF 27'200.-.

#### 6 Transports et télécommunications

Pour deux rubriques, des montants plus importants ont été sollicités par la voirie ; soit CHF 13'000.- de plus pour l'entretien de la balayeuse et CHF 13'000.- de plus pour l'entretien des machines et outils (saleuse trottoirs, laveur Haute pression, marteau piqueur, scie circulaire, défonceuse, souffleur, tondeuse, barre de coupe). Suite à l'aboutissement des investissements dans nos routes, les amortissements passent de CHF 19'835 en 2021 à 27'535 et les investissements potentiels prévus en 2023 par la voirie (tracteur et rétro) pour un montant de CHF 160'000.- engendrent un amortissement annuel des biens mobiliers supplémentaire de CHF 16'000.-.

#### 7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Voir commentaires sous FS.

#### 8 Économie publique

##### 82 Sylviculture

Les montants de l'ancien Triage communal sont réduits à zéro. L'excédent de revenus prévu par le Syndicat de gestion forestière Mont Sujet est de CHF 59'921, le budget comprends des revenus de CHF 26'833.- pour la vente de bois d'œuvre école de Prêles, il s'agit d'1/6ème de la somme totale des CHF 161'000.- versé par notre Commune au nouveau en compensation du bénéfice ressortant de la coupe exceptionnelle pour la construction de l'école. En effet ce revenu exceptionnel doit être réparti sur 6 ans par le nouveau syndicat. Ainsi notre Commune récupère une part de ce montant via l'excédent de charges. L'excédent de revenus pour équilibrer la fonction 82 est attribué au FS pour un montant de CHF 78'420.00.

#### 9 Finances et impôts

Un taux de croissance de 3.1% a été recommandé par le Canton. Le montant de CHF 4'400'000.- des revenus fiscaux des personnes physiques tient compte d'un un taux de croissance de 2.6% par rapport à 2022, d'une augmentation de la quotité d'un dixième, soit de 1.85 à 1.95 et d'une progression du nombre de contribuables en fonction des projets de construction. La rubrique 9102 de la taxe immobilière tient compte de la progression des valeurs officielles en fonction des nouvelles constructions. Sous 9610.3406.00 « intérêts sur dettes » nous retrouvons le dernier facteur influencé fortement par le projet de la nouvelle école, il s'agit des intérêts sur actuellement CHF 12'000'000.- d'emprunts, ce montant montera à CHF 18'000'000.- en 2023. Les taux d'intérêt pour les 12 millions actuels vont de 0.29 à 1.36%, pour le renouvellement des montants échus et les montants supplémentaires, soit CHF 9 millions à emprunter en 2023, un taux pessimiste de 3% a été prévu sur 6 mois. Dans la rubrique 9630 « entretien du Cheval Blanc, restaurant », un montant de CHF 70'000.- a été prévu en fonction des différents devis pour des travaux de peinture et de menuiserie, ce montant pourra être prélevé sur le financement spécial dédié au restaurant. Dans les domaines, rubrique 9635 il n'a pas été tenu compte des nouveaux tarifs d'estivage présentés à la séance de l'exécutif du 13 juillet dernier.

### 3.4 Résultat du financement spécial « Alimentation en eau »

#### Alimentation en eau

Charges d'exploitation (GM 30,31,33,35,36,37)	CHF	649'300.91
Revenus d'exploitation (GM 40,41,42,43,45,46,47)	CHF	563'450.00
<b>Résultat de l'activité d'exploitation</b>	<b>CHF</b>	<b>-85'850.91</b>
Charges financières (GM34)	CHF	0.00
Revenus financiers (GM44)	CHF	0.00
<b>Résultat provenant de financements</b>	<b>CHF</b>	<b>0.00</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>CHF</b>	<b>-85'850.91</b>
Charges extraordinaires (GM38)	CHF	0.00
Revenus extraordinaires (GM48)	CHF	0.00
<b>Résultat extraordinaire</b>	<b>CHF</b>	<b>0.00</b>
<b>Résultat total, compte de résultats</b>	<b>CHF</b>	<b>-85'850.91</b>

#### Commentaire:

Dans le domaine de l'eau, une augmentation importante de CHF 58'000.- est à observer dans la rubrique de l'achat d'eau au SED, selon le rapport du caissier ce sont les rubriques suivantes qui en sont la cause : CHF 20 000.00 pour le remplacement d'une installation UV à la station de pompage de Diesse, CHF 17 800.0 suite à l'Augmentation de la dette et des taux d'intérêts, CHF 10 000.00 supplémentaires pour changer certains compteurs dans les réservoirs et stations, CHF 10 000.00 supplémentaires pour faire face aux augmentations des coûts de l'énergie.

Une modification du Règlement et son Ordonnance concernant l'eau sera traitée par le Législatif à l'Assemblée du 24 novembre 2022, la taxe fixe annuelle pour un emplacement de camping passera de CHF 30.- à CHF 90.-. Ce changement n'a pas été intégrée dans le présent Budget.

### 3.5 Résultat du financement spécial « Traitement eaux usées »

#### Traitement eaux usées

Charges d'exploitation (GM 30,31,33,35,36,37)	CHF	728'862.22
Revenus d'exploitation (GM 40,41,42,43,45,46,47)	CHF	690'000.00
<b>Résultat de l'activité d'exploitation</b>	<b>CHF</b>	<b>-38'862.22</b>
Charges financières (GM34)	CHF	0.00
Revenus financiers (GM44)	CHF	4'800.00
<b>Résultat provenant de financements</b>	<b>CHF</b>	<b>4'800.00</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>CHF</b>	<b>-34'062.22</b>
Charges extraordinaires (GM38)	CHF	0.00
Revenus extraordinaires (GM48)	CHF	0.00
<b>Résultat extraordinaire</b>	<b>CHF</b>	<b>0.00</b>
<b>Résultat total, compte de résultats</b>	<b>CHF</b>	<b>-34'062.22</b>

Commentaire:

Côté eau usées, sous la rubrique 7201.3632.01 « Frais d'exploitation ARA », les charges passent de CHF 140'000.- à CHF 190'000.-, principalement à cause d'une augmentation de CHF 126'000.- de frais d'énergie (contrat grand consommateur BKW renouvelé en 2023). A terme il y aura lieu d'évaluer une éventuelle augmentation des taxes concernées.

Une modification du Règlement et son Ordonnance concernant l'assainissement sera traitée par le Législatif à l'Assemblée du 24 novembre 2022, la taxe fixe annuelle pour un emplacement de camping passera de CHF 25.- à CHF 100.-. Ce changement n'a pas été intégrée dans le présent Budget.

### 3.6 Résultat du financement spécial « Gestion des déchets »

#### Gestion des déchets

Charges d'exploitation (GM 30,31,33,35,36,37)	CHF	276'637.83
Revenus d'exploitation (GM 40,41,42,43,45,46,47)	CHF	279'000.00
<b>Résultat de l'activité d'exploitation</b>	<b>CHF</b>	<b>2'362.17</b>
Charges financières (GM34)	CHF	0.00
Revenus financiers (GM44)	CHF	1'150.00
<b>Résultat provenant de financements</b>	<b>CHF</b>	<b>1'150.00</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>CHF</b>	<b>3'512.17</b>
Charges extraordinaires (GM38)	CHF	0.00
Revenus extraordinaires (GM48)	CHF	0.00
<b>Résultat extraordinaire</b>	<b>CHF</b>	<b>0.00</b>
<b>Résultat total, compte de résultats</b>	<b>CHF</b>	<b>3'512.17</b>

Commentaire: Aucun

### 3.7 Résultat du financement spécial « Electricité »

#### Electricité

Charges d'exploitation (GM 30,31,33,35,36,37)	CHF	725'302.91
Revenus d'exploitation (GM 40,41,42,43,45,46,47)	CHF	716'090.00
<b>Résultat de l'activité d'exploitation</b>	<b>CHF</b>	<b>-9'212.91</b>
Charges financières (GM34)	CHF	0.00
Revenus financiers (GM44)	CHF	0.00
<b>Résultat provenant de financements</b>	<b>CHF</b>	<b>0.00</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>CHF</b>	<b>-9'212.91</b>
Charges extraordinaires (GM38)	CHF	0.00
Revenus extraordinaires (GM48)	CHF	0.00
<b>Résultat extraordinaire</b>	<b>CHF</b>	<b>0.00</b>
<b>Résultat total, compte de résultats</b>	<b>CHF</b>	<b>-9'212.91</b>

Commentaire: Le SEL qui subit les aléas d'un marché de l'énergie en pleine crise, boucle pour la première fois depuis la fusion, même de mémoire de la Commune de Lamboing, avec un déficit, il s'annonce de quelques CHF 9'212.91. .). L'augmentation des taxes est conforme et obligatoire selon la charte et la loi sur l'électricité.

### 3.8 Résultat du financement spécial « Service de défense »

#### Service de défense

Charges d'exploitation (GM 30,31,33,35,36,37)	CHF	189'000.00
Revenus d'exploitation (GM 40,41,42,43,45,46,47)	CHF	145'500.00
<b>Résultat de l'activité d'exploitation</b>	<b>CHF</b>	<b>-43'500.00</b>
Charges financières (GM34)	CHF	0.00
Revenus financiers (GM44)	CHF	2'500.00
<b>Résultat provenant de financements</b>	<b>CHF</b>	<b>2'500.00</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>CHF</b>	<b>-41'000.00</b>
Charges extraordinaires (GM38)	CHF	0.00
Revenus extraordinaires (GM48)	CHF	0.00
<b>Résultat extraordinaire</b>	<b>CHF</b>	<b>0.00</b>
<b>Résultat total, compte de résultats</b>	<b>CHF</b>	<b>-41'000.00</b>

Commentaire: Les taxes d'exemption sont revues à la hausse (taux inchangé). L'excédent des charges prévu par le syndicat au budget 2023 est de CHF 59'153.- dont CHF 40'979 sont à charge de notre commune. Ce déficit inclut une augmentation des loyers de CHF 30'000 pour un nouvel hangar (6 mois) mais ne prévoit pas l'amortissement de l'emprunt de CHF 300'000.-contracté il y a 10 ans pour le tonne-pompe qu'il prévoient de remplacer en 2024. Au 31.12.21, il restait CHF 76'354.- dans le FS SSPP, après déduction du déficit 2022 prévu de CHF 11'600.-, il resterait de quoi prélever le déficit prévu 2023 de CHF 41'000.-.



## 4 Compte de résultats

### 4.1 Aperçu du compte de résultats selon les groupes de matières (degré de détail: 2 chiffres au moins)

	Budget		Budget		Comptes annuels		
	2023		2022		2021		
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
<b>CHARGES</b>							
30	Charges de personnel	1'664'110.00	-	1'783'462.00	-	1'871'008.71	151'272.25
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'603'400.00	50'000.00	2'360'340.00	50'000.00	2'307'971.14	162'072.16
33	Amortissements du patrimoine administratif	1'222'796.90	-	635'899.47	-	564'707.81	806.00
34	Charges financières	424'290.00	-	158'190.00	-	152'999.86	26'695.72
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	315'000.00	-	318'950.00	-	345'145.00	-
36	Charges de transfert	6'490'302.70	-	5'930'319.88	-	5'696'046.88	29'368.73
37	Subventions à redistribuer	-	-	-	-	-	-
38	Charges extraordinaires	-	-	41'900.00	-	550'404.51	20'000.00
39	Imputations internes	306'830.00	-	177'392.00	-	225'177.50	-
3	<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>13'026'729.60</b>	<b>50'000.00</b>	<b>11'406'453.35</b>	<b>50'000.00</b>	<b>11'713'461.41</b>	<b>390'214.86</b>
<b>REVENUS</b>							
40	Revenus fiscaux	92'000.00	5'798'500.00	77'000.00	5'299'000.00	144'803.15	5'595'798.80
41	Revenus régaliens et de concessions	-	66'200.00	-	1'200.00	-	1'200.00
42	Taxes	-	2'523'790.00	-	2'437'344.00	7'125.85	2'461'025.95
43	Revenus divers	-	-	-	-	-	-
44	Revenus financiers	1'000.00	838'956.00	-	558'839.00	9'431.00	541'635.70
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	196'650.00	-	176'250.00	-	176'679.65
46	Revenus de transfert	-	2'331'951.70	-	2'337'477.18	98'836.55	2'483'573.76
47	Subventions à redistribuer	-	-	-	-	-	-
48	Revenus extraordinaires	-	150'400.00	-	111'602.00	318'875.65	691'617.65
49	Imputations internes	-	306'830.00	-	193'380.00	-	242'515.50
4	<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>93'000.00</b>	<b>12'213'277.70</b>	<b>77'000.00</b>	<b>11'115'092.18</b>	<b>579'072.20</b>	<b>12'194'047.01</b>
<b>CLÔTURE</b>							
90	Clôture du compte de résultats	3'512.17	859'964.07	40'175.58	20'041.17	291'728.26	-
9	<b>COMPTES DE CLÔTURE</b>	<b>3'512.17</b>	<b>859'964.07</b>	<b>40'175.58</b>	<b>20'041.17</b>	<b>291'728.26</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>13'123'241.77</b>	<b>13'123'241.77</b>	<b>11'523'628.93</b>	<b>11'185'133.35</b>	<b>12'584'261.87</b>	<b>12'584'261.87</b>
Excédent de charges							-
Excédent de revenus							689'838.03
							338'495.58

#### 4.2 Aperçu du compte de résultats selon les fonctions (degré de détail: 1 chiffre)

	Budget 2023		Budget 2022		Comptes annuels 2021	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	1'379'188.50	373'860.00	1'447'043.70	297'871.00	1'365'662.49	344'635.95
	-	1'005'328.50	-	1'149'172.70	-	1'021'026.54
1 Ordre et sécurité publics, défense	361'650.00	292'700.00	312'650.00	239'800.00	293'577.23	248'008.35
	-	68'950.00	-	72'850.00	-	45'568.88
2 Formation	3'817'410.00	1'137'028.00	2'617'115.00	768'551.00	2'515'602.49	695'932.25
	-	2'680'382.00	-	1'848'564.00	-	1'819'670.24
3 Culture, sports et loisirs, Eglises	233'488.77	26'000.00	249'240.35	26'000.00	164'515.29	29'574.05
	-	207'488.77	-	223'240.35	-	134'941.24
4 Santé	6'600.00	-	15'100.00	-	18'017.85	-
	-	6'600.00	-	15'100.00	-	18'017.85
5 Sécurité sociale	2'313'243.00	363'000.00	2'301'543.00	363'000.00	2'152'897.49	408'485.53
	-	1'950'243.00	-	1'938'543.00	-	1'744'411.96
6 Transports et télécommunications	813'975.55	107'200.00	901'112.25	85'200.00	904'642.68	136'243.25
	-	706'775.55	-	815'912.25	-	768'399.43
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1'863'508.04	1'786'328.83	1'715'232.63	1'667'353.42	1'728'437.98	1'679'404.09
	-	77'179.21	-	47'879.21	-	49'033.89
8 Économie publique	806'352.91	882'802.91	828'157.00	815'773.93	915'712.96	807'473.09
	80'450.00	-	-	12'383.07	-	108'239.87
9 Finances et impôts	1'531'825.00	8'154'322.03	1'136'435.00	6'921'584.00	1'882'801.99	7'592'111.89
	6'622'497.03	-	5'785'149.00	-	5'709'309.90	-

**TOTAL** 13'123'241.77 13'123'241.77 11'523'628.93 11'185'133.35 11'941'868.45 11'941'868.45

Excédent de dépenses **-689'838.03**

Excédent de recettes 338'495.58

## 5 Compte des investissements

### 5.1 Aperçu du compte des investissements selon les fonctions

	Budget 2023		Budget 2022		Comptes annuels 2021	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	11'200.00	-	-	-	17'222.50	-
	-	11'200.00	-	-	-	17'222.50
1 Ordre et sécurité publics, défense	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-
2 Formation	4'200'000.00	-	7'500'000.00	-	2'548'836.25	-
	-	4'200'000.00	-	7'500'000.00	-	2'548'836.25
3 Culture, sports et loisirs, Eglises	20'000.00	-	40'000.00	-	174'016.37	37'530.00
	-	20'000.00	-	40'000.00	-	136'486.37
4 Santé	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-
5 Sécurité sociale	100'000.00	-	-	-	-	-
	-	100'000.00	-	-	-	-
6 Transports et télécommunications	160'000.00	-	142'000.00	-	218'171.15	-
	-	160'000.00	-	142'000.00	-	218'171.15
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1'240'600.00	-	982'500.00	870'000.00	655'360.45	108'104.91
	-	1'240'600.00	-	112'500.00	-	547'255.54
8 Économie publique	-	-	14'000.00	-	422'134.98	4'550.00
	-	-	-	14'000.00	-	417'584.98
9 Finances et impôts	-	-	134'000.00	-	134'930.50	4'020'487.29
	-	-	-	134'000.00	3'885'556.79	-
<b>TOTAL</b>	<b>5'731'800.00</b>	<b>-</b>	<b>8'812'500.00</b>	<b>870'000.00</b>	<b>4'170'672.20</b>	<b>4'170'672.20</b>

Excédent de dépenses

5'731'800.00

7'942'500.00

Excédent de recettes

## 6 Indicateurs financiers (résultat total)

*Remarque:*

*Dans le budget, la présentation des indicateurs financiers est facultative.*

Développement des indicateurs d'endettement et d'autofinancement (versus moyenne Jb)

## 7 Proposition du conseil communal

- a) Approbation d'une quotité d'impôt inchangée à 1.85
- b) Approbation de la quotité d'impôt applicable à la taxe immobilière : 1.3 ‰ de la valeur officielle
- c) Amortissement du patrimoine administratif existant lors du passage du MCH1 au MCH2 de manière linéaire, pendant 10 ans, à un taux de 10 pour cent, conformément à l'arrêté du conseil communal du 02 novembre 2015
- d) Approbation du budget 2023, qui se compose comme suit:

		Charges	Revenus
<b>Compte global</b>	<b>CHF</b>	12'669'899.60	11'813'447.70
<b>Excédent de charges / de revenus</b>	<b>CHF</b>	-	<b>856'451.90</b>
<b>Compte général</b>	<b>CHF</b>	10'100'795.73	9'410'957.70
Excédent de charges / de revenus	CHF	-	<b>689'838.03</b>
<b>FS Alimentation en eau</b>	<b>CHF</b>	649'300.91	563'450.00
Excédent de charges / de revenus	CHF	-	<b>85'850.91</b>
<b>FS Traitement eaux usées</b>	<b>CHF</b>	728'862.22	694'800.00
Excédent de charges / de revenus	CHF	-	<b>34'062.22</b>
<b>FS Gestion des déchets</b>	<b>CHF</b>	276'637.83	280'150.00
Excédent de charges / de revenus	CHF	<b>3'512.17</b>	-
<b>FS Electricité</b>	<b>CHF</b>	725'302.91	716'090.00
Excédent de charges / de revenus	CHF	-	<b>9'212.91</b>
<b>FS Service de défense</b>	<b>CHF</b>	189'000.00	148'000.00
Excédent de charges / de revenus	CHF	-	<b>41'000.00</b>

**Il est proposé à l'assemblée communale d'approuver le budget.**

**Au nom du conseil communal de la commune mixte de Plateau de Diesse**

Catherine Favre Alves, Daniel Hanser, Christine Bueche,

Maire Secrétaire communal Administratrice des finances

Prêles, le 6.3.2023

## **8 Approbation du budget**

L'Assemblée communale de la commune mixte de Plateau de Diesse a approuvé le budget 2023 en date du 27 avril 2023 conformément à la proposition du conseil communal du 6 mars 2023.

Diesse, le 27.04.2023

Au nom de l'assemblée communale de Plateau de Diesse

Daniel Hanser,  
Secrétaire communal

Pierre Petignat,  
Président des assemblées